

Conclusion

RTE propose de remplacer la ligne électrique à 400 000 volts entre Lyon et Chambéry. Grâce à ce renforcement, le fonctionnement du réseau THT régional sera optimisé et durablement sécurisé. En outre, ce renforcement permettra de diminuer les coûts d'exploitation du réseau de transport d'électricité et permettra au producteur d'utiliser pleinement le potentiel des centrales hydrauliques de Savoie et d'Isère et notamment des STEP, donc de moins recourir aux centrales thermiques, plus chères et plus polluantes.

Pour réaliser ce renforcement, RTE propose deux options : une option Nord qui consiste à doubler la ligne Saint Vulbas - Creys - Grande Ile et une option Sud qui consiste à remplacer la ligne Chaffard - Grande Ile actuelle à un circuit par une ligne à deux circuits. Dans les deux cas, la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile serait démontée.

Conformément à ses engagements vis-à-vis de l'État, RTE privilégie ainsi l'utilisation de couloirs existants.

Après la première étape de concertation (1999-2001), le débat public, qui va se dérouler sous l'égide de la commission particulière, sera l'occasion pour tous les acteurs (élus, administrations, associations, riverains, ...) de s'exprimer pleinement sur ce projet. RTE mettra tout en œuvre, à son niveau, pour que ce débat soit le plus riche d'enseignements et le plus constructif possible.

Sources

Textes législatifs et réglementaires :

Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Décret d'application 96-388 du 10 mai 1996 pris pour l'application de la loi du 2 février 1995 et relatif à la consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement.

Directive européenne 96-92 CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 1996 concernant les règles communes sur le marché de l'électricité.

Loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Accord « Réseaux électriques et environnement 2001-2003 » signé par l'Etat, EDF et RTE le 30 janvier 2001.

Arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributeurs d'énergie électrique.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la participation du public à l'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Décret d'application 2002-1275 du 22 octobre 2002 pris pour application de la loi du 27 février 2002 et relatif à l'organisation du débat public et à la Commission Nationale du Débat Public.

Documents EDF et RTE :

Justification technico-économique à l'attention de la DIGEC : intérêt technico-économique du renforcement de l'axe Lyon - Chambéry de janvier 1999 et sa mise à jour R/SYS/DDOP/01-0032, S. LEPY du 17 juillet 2001.

Études réalisées par des cabinets indépendants :

Étude multicritères présentée début 2000 et mise à jour en octobre 2002 par le cabinet Auperi/Géonomie. Cette étude a porté sur toutes les communes potentiellement concernées par le projet.

Sondage réalisé par le cabinet Pluris en 2000 dans les 71 communes potentiellement concernées par le projet.

Glossaire

A : Ampère

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

CEM : Champs Électromagnétiques

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CPDP : Commission Particulière du Débat Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EDF : Électricité De France

GRD : Gestionnaire des Réseaux de Distribution

GRT : Gestionnaire des Réseaux de Transport

GW : Gigawatt

GWh : Gigawattheure

kW : Kilowatt

kWh : Kilowattheure

km : Kilomètre

MDE : Maîtrise de la Demande d'Électricité

MW : Mégawatt

MWh : Mégawattheure

PAP : Programme d'Accompagnement du Projet

PLEE : Plan Local pour l'Environnement et l'Emploi

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

SCT : Schéma de Cohérence Territoriale

SERCE : Syndicat des Entrepreneurs de Réseaux et de Constructions Électriques

STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage

TW : Térawatt

TWh : Térawattheure

V : Volt

W : Watt

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager